CIARTéME
Contre l'Implantation
Des Antennes-Relais
De Téléphonie Mobile
près des Enfants

Monsieur le maire,

En 2001, la mairie de Montluçon a passé des conventions avec Orange qui occupe le domaine public avec des antennes-relais de téléphonie mobile (GSM et 3G) à moins de 100 mètres des écoles primaires Balzac et Mistral.

D'après le texte de ces conventions qui expirent en 2013, il faut et il suffit que vous envoyiez un courrier à l'opérateur dans les délais mentionnés au contrat pour que ces antennes-relais soient enlevées. Ainsi serait enfin appliqué le principe de précaution au voisinage de ces écoles.

En tant que citoyens, parents et grands-parents, nous vous demandons de vous acquitter de cette simple formalité afin que les enfants de ces écoles ne soient pas plus longtemps les cobayes de la téléphonie mobile. Nous vous demandons également de rendre public au plus vite le non renouvellement de ces baux accordés à Orange.

NOM	ADRESSE	SIGNATURE

Pétition à renvoyer à secrétariat CIARTéME, 1 rue Mme de Staël 03100 Montluçon
Tél-fax : 04 70 05 64 70, ciarteme@wanadoo.fr